



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS au titre de l'année 2005 pour l'accès au corps des agents des services techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche, réservé aux agents remplissant les conditions fixées au I et au II de l'article 1^{er} de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 (femmes et hommes)

En application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 2001 et du titre I du décret du 31 janvier 2002, un recrutement direct est organisé en 2005 pour l'accès au titre de la résorption de l'emploi précaire dans le corps des agents des services techniques de formation et de recherche.

Les agents des services techniques de formation et de recherche exercent leurs fonctions dans les établissements supérieurs d'enseignement agricole et vétérinaire. Ils sont chargés de l'exécution de tâches de service intérieur; ils concourent, à ce titre, à l'accomplissement des missions de soutien scientifique et technique, d'enseignement et de recherche.

Le nombre de postes offerts est de : **5 postes**. Il s'agit d'emplois gagés sur les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou du bureau de gestion (adresse ci-dessous)

Les dossiers dûment remplis et validés par les supérieurs hiérarchiques devront être adressés à:

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des personnels
Bureau de l'enseignement public agricole
Mme Milliot-Delamare
78 rue de Varenne Paris 75349 07 SP

Les agents remplissant toutes les conditions pour bénéficier de ladite loi et qui ne sont plus en fonction au ministère de l'agriculture ni dans un autre ministère au moment du dépôt de leur candidature - peuvent se présenter à ce recrutement sans concours s'ils relevaient - et uniquement s'ils relevaient - du ministère de l'agriculture à la date de leur dernier contrat de droit public. Ils doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire de leur dernier employeur au ministère de l'agriculture.

Les dossiers peuvent être retirés auprès des secrétaires généraux des établissements ou auprès de Danielle Milliot-Delamare au 01.49.55.55.20 , danielle.milliot@agriculture.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 7 octobre 2005 (le cachet de la poste faisant foi) .

Le présent avis de recrutement fera l'objet d'un affichage dans les établissements et les services.

Bon pour publication au BO du MAAPAR
30 août 2005
Le sous-directeur de la gestion des personnels

Denis FEIGNIER

